

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2010 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt quatre septembre deux mille dix

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

Alain MARTINET à Christine DULAC-ROUGERIE, Michel FANGET à Christine PERRET, Christiane JALICON à Jean-Pierre BRENAS, Jacques LANOIR à Patricia AUCOUTURIER, Louis VIRGOULAY à Isabelle LAVEST

**Excusé(e)s :**

Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

Sandrine CLAVIERES

*Odile SAUGUES a donné pouvoir à Dominique ADENOT et a quitté la séance à partir de la question n° 4.  
Bernard DANTAL a donné pouvoir à Cyril CINEUX pour la question n° 1 et la question n° 2.*

***Danielle AUROI a donné pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 5.***

***Danièle GUILLAUME a donné pouvoir à Françoise NOUHEN et a quitté la séance à partir de la question n° 5.***

-----  
**Rapport N° 19**  
**MARCHÉS PUBLICS - AVENANTS**  
-----

**MARCHES – ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES –  
AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURES**  
**(ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005, insérant l'article L.2122-21-1. au Code Général des Collectivités Territoriales)**

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants pour :

- I - La réalisation de travaux
- II - L'achat de fournitures
- III - L'achat de services

**I – La réalisation de travaux**

1) Construction de quais de transferts de déchets – Dépôt Direction de l'Espace Public  
« Georges Pompidou »

Il s'agit du lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation en 3 lots séparés des travaux de construction des quais de transfert des déchets des services municipaux (D.E.P. en particulier) à implanter au dépôt de voirie du boulevard G. Pompidou.

Ce projet a été établi en concertation avec les services concernés pour le remplacement de l'équipement vétuste et dangereux qui existait au dépôt de La Charme.

Le coût global de l'opération est estimé à 410 000 €HT. Les crédits correspondants sont inscrits à hauteur de 489 000 € TTC au budget 2010 sur l'imputation 2313-1 / fonction 813 / opération n° 1814. L'exécution des travaux est prévue pour le premier semestre 2011.

Marché ordinaire en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics  
Marché de travaux attribué en trois lots séparés.

Objet de chaque lot :

- Lot n°1 : Gros oeuvre- béton armé
- Lot n°2 : VRD - enrobés
- Lot n°3 : Serrurerie

2) Réhabilitation du groupe scolaire Diderot et aménagement du satellite de restauration scolaire

Il s'agit de lancer une Procédure adaptée pour la dévolution des travaux de modifications des locaux du groupe scolaire Diderot pour la création et l'aménagement complet du satellite de restauration.

Le projet a été établi en concertation avec la DVSPÉ, le personnel et les directeurs du groupe scolaire, dans le cadre de la modernisation et de la mise au norme de la restauration scolaire. Ce satellite sera livré par l'UPC Mercoeur.

Le coût global de l'opération est estimé à 247 000 € HT, qui seront engagés sur un budget de 915 000 € TTC, inscrit sur l'imputation des satellites de restauration scolaire 23-251-2313.1-2004003-742.

Les travaux sont prévus de février 2011 à août 2011.

Marché ordinaire en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics

Définition de la nature et de l'étendue du marché :

11 lots séparés

Objet de chaque lot :

Lot n°1 : Maçonnerie - démolition

Lot n°2 : Menuiseries extérieures métalliques- serrurerie

Lot n°3 : Menuiseries intérieures bois

Lot n°4 : Plâtrerie – peinture

Lot n°5 : Cloisons agroalimentaires

Lot n°6 : Carrelage - faïence

Lot n°7 : Sols souples

Lot n°8 : Plomberie – sanitaires

Lot n°9 : Electricité

Lot n°10 : Chauffage – ventilation

Lot n°11 : Matériel de cuisine

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le lancement des procédures décrites ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer avec les entreprises retenues et éventuellement les marchés à intervenir dans le cadre d'une procédure de marché négocié suite à appels d'offres infructueux.

**MARCHES PUBLICS –  
ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES –  
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer les marchés dans les domaines suivants :

- I - Réalisation de travaux
- II – Achat de services
- III - Achat de fournitures

**II – L'Achat de services**

- 1) Maintenance et dépannage du matériel de péage pour stationnement sur voirie et en ouvrage

Appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible une, deux ou trois fois

La CAO, lors de sa séance du lundi 13 septembre 2010, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise :

SAGS  
ZAC des Berthilliers  
90 chemin du bois d'acier  
71850 CHARNAY LES MACON

pour un montant minimum de 180 000 euros HT annuel et un montant maximum de 360 000 euros HT annuel, avec un montant résultant de la simulation de 140 140,00 euros HT.

- 2) Reconnaissance géotechnique sur le secteur Fontgiève-Galaxie

Procédure adaptée pour la passation d'un marché ordinaire conclu en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Suite à des réflexions menées en commun avec la DAEU et afin d'avancer rapidement sur le devenir des terrains libérés sur l'emplacement de l'école Jean-Philippe Rameau où doivent, en principe, être aménagés un bassin écrêteur de crue de la Tiretaine Nord et un aménagement de loisirs pour les habitants du quartier, une consultation a été lancée pour la réalisation des sondages géotechniques.

Après analyse des offres, le bureau d'études des sols SIC INFRA 63 – 267 Chemin de la Gondole – 63115 MEZEL a été retenu par le représentant du pouvoir adjudicateur, pour un montant de 10 700,00 euros HT.

Les crédits disponibles au budget étant incomplets pour financer l'opération, il est proposé de s'engager à inscrire les crédits complémentaires à la prochaine décision modificative qui sera soumise au Conseil Municipal au mois de novembre 2010 et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché à intervenir avec la société SIC INFRA.

Nettoyage de divers bâtiments municipaux

Appel d'offres ouvert- marchés allotis à bons de commandes et ordinaires conclus pour une durée de trois ans fermes.

La commission d'Appel d'offres, lors de sa séance du 6 SEPTEMBRE 2010, a retenu les entreprises suivantes :

Lot 1 : Nettoyage de divers bâtiments municipaux  
Marché classé sans suite

Lot 2 : Nettoyage des locaux de la Maison des Sports après manifestations

Marché 10-294

Montant minimum : 30 000 € HT

Montant maximum : 120 000 € HT

Titulaire : Aptitude 63

10 Rue Paul Painlevé

63000 CLERMONT-FERRAND

Lot 3 : Nettoyage des locaux de la DAJL

Marché 10-295

Montant attribué : 202 358.25 € HT pour 3 ans

Titulaire : EJA – Job Agglo

37 rue de Gomel

63000 CLERMONT-FERRAND

Lot 4 : Nettoyage des bureaux du service Communication à la Maison du Tourisme

Marché 10-296

Montant attribué : 25 758 € HT pour 3 ans

Titulaire : EJA – Job Agglo

37 rue de Gomel

63000 CLERMONT-FERRAND

**III - Achat de fournitures**

Fourniture de produits insecticides

La consultation de fourniture de produits insecticides et désinfectants est passée en procédure d'appel d'offres, sous la forme d'un marché à bons de commande pour une durée d'un an renouvelable trois fois, avec montant minimum et maximum défini pour la période initiale du marché.

La Commission d'appel d'offres dans sa séance du 13 Septembre a attribué les marchés suivants :

Lot n°1 : Fourniture de produits insecticides

Marché n°10-297

Titulaire : SODEVI, Rue Orange BP 70051 ZI Ladoux, 63118 CEBAZAT

Pour un montant minimum annuel de 6 000 € HT et un montant maximum annuel de 18 000 € HT

Lot n°2 : Fourniture de produits désinfectants : marché classé sans suite

Lot n°3 : Fourniture de produits d'entretien de voirie

Marché n° 10-298

Titulaire : SODEVI, Rue Orange BP 70051 ZI Ladoux, 63118 CEBAZAT

Pour un montant de minimum annuel de 8000 € HT et un montant maximum annuel de 30 000 € HT

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer avec les entreprises retenues.

<b>MARCHES PUBLICS – AVENANTS</b>
-----------------------------------

La poursuite de l'exécution de certains marchés nécessite la passation d'avenants entre les titulaires et la Ville dans les domaines suivants :

- I - Réalisation de travaux
- II – Achat de services
- III - Achat de fournitures

**II – L'Achat de services**

Avenant au marché n° 08-366 relatif à la location entretien des vêtements de travail EN 471

Le marché n° 08.366 relatif à la location-entretien des vêtements de travail EN 471, c'est à dire les blousons, pantalons et autres vêtements rétro réfléchissant pour les agents de la DEP intervenant pour l'entretien de l'espace public est un marché à bons de commande conclu pour une durée de 38 mois avec un montant minimum de 90 000 euros HT, un montant maximum de 270 000 euros HT et dont l'estimation des dépenses se situe à 182 843,64 € HT pour la durée totale du marché.

Ce marché à bons de commande a été notifié le 26 décembre 2008 à la société RLD et le bon de commande initial notifié le 14 janvier 2009. Le titulaire disposait d'une période de 8 semaines pour établir les mesures des agents et procéder à la fabrication des tenues. Or la livraison des vêtements de travail n'a pu être effective qu'au 5 juin 2009 et par conséquent les pénalités prévues au marché sont à appliquer.

Par ailleurs considérant qu'au cours de la période initiale de 8 semaines, le Pouvoir Adjudicateur a souhaité analyser le taux de lavage des vêtements des agents et a de ce fait interrompu pendant 22 jours les prises de mesures, la mise a disposition de la dotation initiale devait intervenir au plus tard le 3 avril 2009. Une livraison au 5 juin 2009 a ainsi généré un retard de 63 jours.

Or, il s'avère que les pénalités définies au CCAP pour retard dans la dotation initiale le sont par vêtement et par jour de retard pour un montant de 1 euro. Par conséquent, lorsque c'est la totalité de la prestation de dotation initiale qui a plus de 60 jours de retard et non quelques vêtements, cette pénalité appliquée à presque 3490 vêtements génère une pénalité d'un montant de plus de 210 000 euros, supérieur au montant estimé du marché défini sur 38 mois.

Cette pénalité étant manifestement disproportionnée et considérant qu'elle aurait très vraisemblablement été diminuée par le juge en cas de contentieux, conformément à la jurisprudence applicable, il est alors proposé de conclure un avenant au marché ayant pour objet :

- de ramener la pénalité de retard à un montant raisonnable par rapport au montant du marché, soit 11 500 euros représentant environ les pénalités de retard de 1/1000 ° du montant estimé du marché définies dans le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés de fournitures et services
- de prolonger la durée d'exécution du marché de manière à respecter la durée de location-entretien de trois ans à compter du 5 juin 2009, et porter ainsi la fin du marché au 5 juin 2012.

Le montant minimum et maximum du marché reste inchangé.

Cet avenant ne nécessite pas l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer les avenants prenant en compte ces dispositions.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 septembre 2010

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint

Alain BARDOT,